

*Double prix du blé—Loi*

Canada, car nous voulons incontestablement nous assurer que les agriculteurs soient en mesure de faire face à leurs coûts de production. Ce serait là l'unique effet de cette formule d'indexation des \$3.25.

Supposons que les biens et services qu'achètent les agriculteurs évoluent à peu près au même rythme que l'inflation. Si le taux d'inflation est de 1 p. 100 par mois, c'est-à-dire de 12 p. 100 par an, pourquoi ces \$3.25 ne pourraient-ils pas augmenter de 12 p. 100 l'année prochaine? Si le ministre ne veut pas faire supporter le coût de cette augmentation par les consommateurs, pourquoi n'augmente-t-il pas la portion de \$1.75 payée par le gouvernement au même taux que l'inflation? Si le ministre modifiait l'un de ces chiffres, il montrerait au pays, et en particulier aux agriculteurs, qu'il est juste et qu'il comprend le problème.

Nous, les agriculteurs, nous voyons signer les unes après les autres les conventions collectives comportant la clause d'indexation. Cette clause a connu la vogue après avoir été incorporée à la convention des manutentionnaires de grains. Je ne blâme pas ces derniers, mais voyez maintenant ce qui se passe dans toutes les autres négociations au Canada, et vous constaterez que, chaque fois, on demande la clause d'indexation. Tout le monde désire voir ses revenus suivre le rythme de l'inflation. Je vois le ministre des Postes (M. Mackasey) qui écoute, lui qui s'y connaît en conventions collectives. Je suis heureux de le voir ici et j'espère qu'il sympathise avec moi. Tout ce que je demande, c'est qu'une clause de ce genre figure dans le bill.

Il faut garantir aux agriculteurs que la subvention accordée aux consommateurs du Canada n'augmentera pas nécessairement, mais que la part de l'État augmentera au rythme de l'inflation. Le gouvernement l'a accordée à d'autres travailleurs, et forcé les sociétés de grains à l'accorder aux manutentionnaires de grains, il fera probablement figurer cette clause dans la convention des inspecteurs de grains. Elle apparaît dans presque tous les autres contrats de travail signés actuellement, qu'il s'agisse des contrôleurs de la circulation aérienne ou même des employés des Postes.

Le prix minimum fixé pour le blé consommé au Canada est de \$3.25, et l'État verse \$1.75. Mais l'agriculteur doit payer une partie de la faveur faite au consommateur canadien. Ce qui fait que le prix de vente est divisé en trois. L'objet de ce bill est de stabiliser le prix du pain à un niveau peu élevé au Canada, et je n'ai rien du tout contre cela. Tout ce que je dis, c'est qu'en ma qualité d'agriculteur je ne puis avoir confiance dans le prix minimum de \$3.25, parce qu'il ne rembourse par les frais de production d'aujourd'hui ni de demain.

Ce que je demande, c'est qu'on fasse bénéficier aussi les agriculteurs de la clause d'indexation, en l'incorporant à cette mesure. Si le ministre ne veut pas accorder l'indexation, ni ajouter aux \$3.25 la hausse des coûts due à l'inflation, il prendra alors une décision politique lourde de conséquences. Mais s'il ajoute l'indexation au \$1.75 qui doit être versé aux agriculteurs qui voient leurs coûts de production augmenter, alors je serai d'accord. L'agriculteur ne mérite-t-il pas d'être traité sur le même pied que tous les autres citoyens du Canada, les syndiqués ou les fonctionnaires? Tous les syndicats, qu'il s'agisse de ceux des inspecteurs de grains ou des cheminots, demanderont des hausses salariales cet hiver. Les manutentionnaires de grains en ont eu une, et le personnel des aéroports en demandera, comme les postiers.

Tout ce que je veux dire, c'est que nous devrions augmenter soit le montant de \$3.25, soit celui de \$1.75, en fonction du taux d'inflation. J'aimerais mieux qu'on augmente le deuxième montant, parce qu'ainsi, je n'obligerai pas les consommateurs de mon produit à payer le pain plus cher et je n'aurais pas non plus à supporter l'augmentation des coûts de production, que le montant de \$3.25 ne comblera certes pas.

Je sais que le gouvernement aimerait être mieux compris et mieux reçu dans les Prairies. S'il veut se montrer généreux, il devrait traiter les agriculteurs de la même façon que les manutentionnaires de grain et tous les autres travailleurs, qu'ils fassent partie d'un syndicat ou non. Le gouvernement n'aurait qu'à ajouter à la mesure une disposition d'indexation sur le coût de la vie. Je ne demande pas au ministre d'ajouter une disposition d'indexation pour tout le grain vendu sur le marché international, parce que cette décision revient aux agriculteurs. S'ils ne peuvent produire leur grain à un coût suffisamment bas pour le vendre sur le marché international, peut-être devraient-ils ne pas en produire ou devrions-nous ne pas permettre que leurs coûts de production augmentent autant. Nous devrions nous dire que si les consommateurs canadiens doivent manger du pain produit au Canada, les agriculteurs devraient s'engager à produire assez de pain pour tous les consommateurs du Canada. Si les agriculteurs s'y engagent, nous devrions ajouter à la mesure une disposition d'indexation sur le coût de la vie afin de tenir compte des coûts de production et d'adopter un système d'indexation.

Le bill C-19 prévoit un contrat de sept ans. Le ministre des Postes, qui est présent à la Chambre, sait qu'il n'y a pas un seul syndicat du Canada qui accepterait de négocier un contrat de sept ans. Aucun syndicat ne voudrait même s'approcher de la table de négociations dans ces conditions. Les syndicats n'acceptent que des contrats d'un an. Pourtant, le bill demande aux agriculteurs canadiens d'accepter un contrat de sept ans, qui ne contient même pas de disposition d'indexation sur le coût de la vie. Le gouvernement pense-t-il donc que les agriculteurs canadiens sont niais? Pense-t-il que les agriculteurs canadiens sont aveugles?

J'ai écouté le député de Red Deer (M. Towers) nous adresser la parole cet après-midi. Il avait raison de dire que les agriculteurs de l'Ouest aiment produire. Mais s'ils n'ont pas d'argent pour payer le carburant, les taxes ou les plus longs transports que le ministre de la Justice exigera pour le blé, ils ne pourront produire assez de blé pour tous les Canadiens. Le Parlement doit reconnaître la gravité de la situation où se trouvent les agriculteurs. L'inflation s'aggrave rapidement et, à mon sens, c'est la rapide dévaluation du dollar américain qui, l'a amorcée. Mais je reconnais que les énormes augmentations de 65 ou 70 p. 100 prévues dans les contrats de salaire actuels ajouteront à ce qu'on pourrait appeler la seconde phase de l'inflation. Je ne vois pas de fin immédiate à cette situation, mais j'espère que nous assisterons bientôt à un certain ralentissement.

● (1710)

Le gouvernement nous demande de signer un contrat de sept ans pour fournir du blé aux consommateurs canadiens. Le moins qu'il puisse faire est d'y inscrire une clause d'indexation. Aucun travailleur ne signerait actuellement un contrat de sept ans ou toute espèce de règlement salarial sans une clause de ce genre. Le gouvernement devrait retenir ce point parce que, sans aucun doute,